



## CAPL mutations A au 1<sup>er</sup> septembre 2019

Après avoir lu une déclaration liminaire ci-jointe, nous avons étudié le projet de mouvement du cadre A avec les règles préfiguratrices de la départementalisation.

Le mouvement définitif a vu l'arrivée de 17 cadres A. La possibilité offerte, cette année uniquement, aux ALD d'être titularisés sur postes vacants a donné lieu à 21 régularisations.

Concernant la Géographie Revisitée et le fait que sa publication tardive n'ait pas permis d'en tenir compte lors de la rédaction des fiches de vœux, le président de la CAPL a constaté la "désynchronisation" des deux projets mais a indiqué qu'il pourrait y avoir dans le futur des mouvements locaux en cours d'année afin de s'adapter au nouveau réseau dont la mise en place s'étale sur quatre ans.

Les nouvelles règles d'affectation conduisent à une incohérence en termes de gestion.

Les agents déjà en poste dans le département qui demandent un rapprochement à la résidence bénéficient d'une priorité sur les postes de leur choix et priment donc les agents déjà en poste sans priorité, au détriment des règles de l'ancienneté.

Antérieurement, les agents prioritaires étaient affectés nationalement RAN-Mission- Structure et la CAP locale les affectait selon les règles de l'ancienneté administrative.

Pour Solidaires Finances Publiques, le rapprochement interne devrait se décliner comme suit :

attribution des postes à l'ancienneté administrative avec réservation des derniers postes vacants sur la commune aux agents prioritaires. Ainsi, la priorité et la règle de l'ancienneté seraient toutes deux respectées.

Suite à nos remarques, la Direction locale s'est engagée à faire remonter la problématique à la Centrale.

Solidaires Finances Publiques a fait de même par l'intermédiaire de son Bureau National.

Il est important dès la rédaction de la fiche de mutation, de contacter les représentant.e.s syndicaux pour vous aider à rédiger votre demande.

**Les CAPListes A :**

***Marie-Pierre ZABALÈTE, Malory LAGNY***